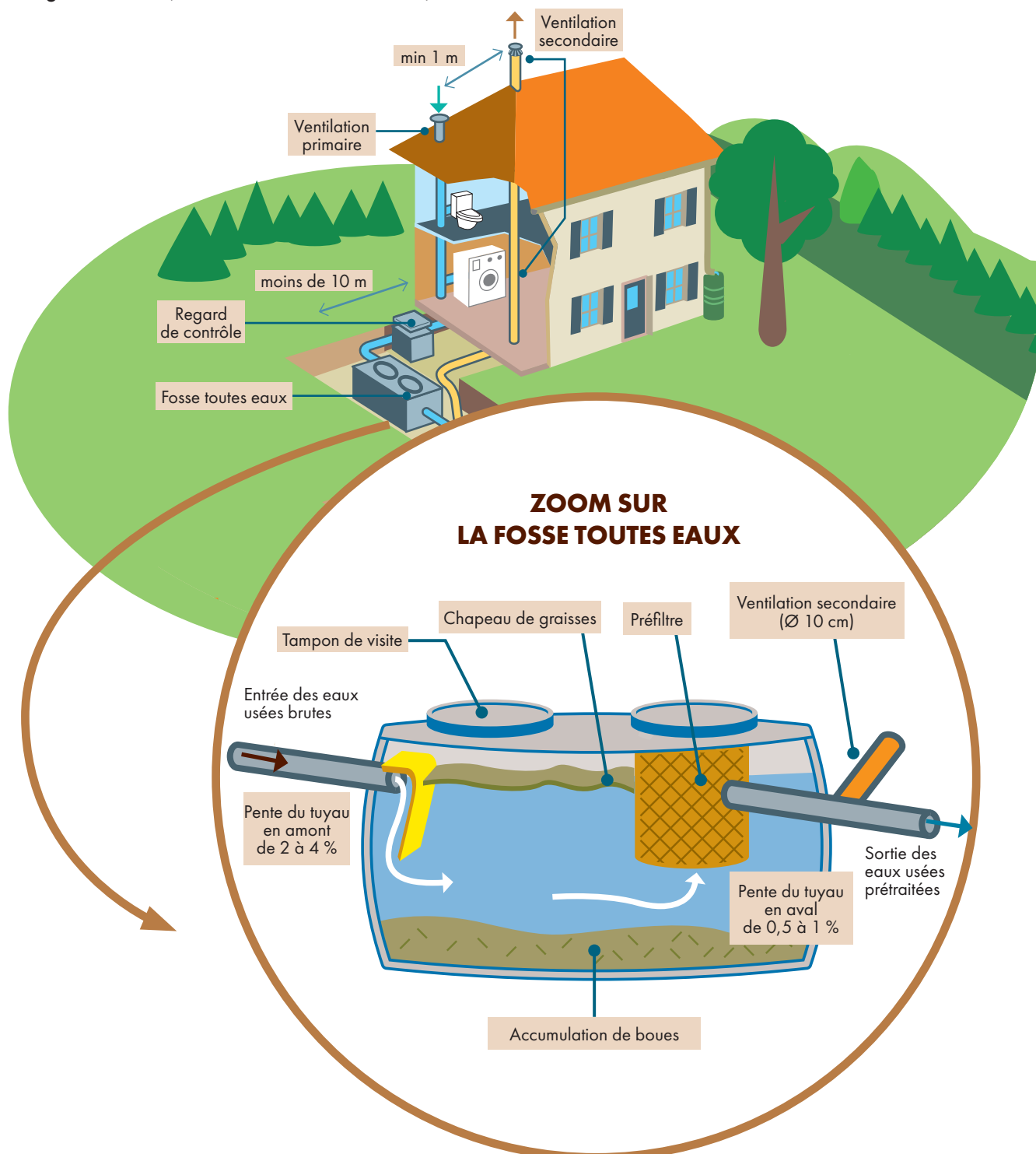


FOSSE TOUTES EAUX

La fosse toutes eaux assure le prétraitement des eaux usées domestiques de l'habitation (WC, salle de bains, cuisine...). En sont exclues les eaux pluviales. Elle permet la rétention des matières solides (accumulation des boues) et des graisses (chapeau de graisse). Elle est obligatoirement suivie d'un dispositif de traitement réglementaire (tranchées, filtre à sable...).



DIMENSIONNEMENT

- Jusqu'à 5 pièces principales*, volume de la fosse = **3 m³**
- Pour 6 pièces principales*, volume de la fosse = **4 m³**
- Pour 7 pièces principales*, volume de la fosse = **5 m³**
- Augmenter de 1 m³ par pièce principale* supplémentaire

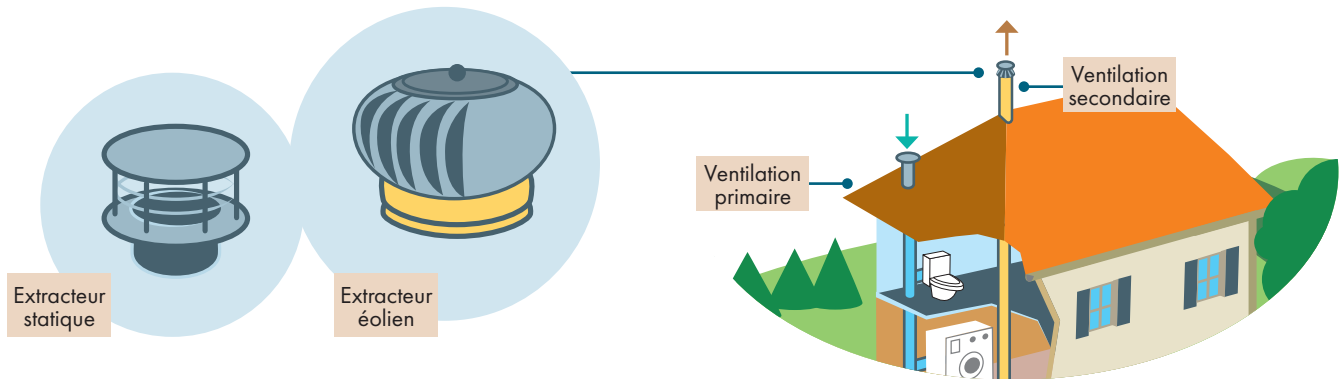
* on compte une pièce principale pour toute pièce de vie dont la surface est supérieure à 9 m² telle que le séjour, le salon, les chambres, le bureau, la salle de jeu...

PRÉCAUTIONS DE MISE EN PLACE

La fosse toutes eaux doit être :

- pourvue du marquage CE (obligatoire depuis le 31/03/06. Il représente une garantie donnée par le fabricant sur les performances de son produit).
- installée au plus près de l'habitation (si elle est à plus de 10 mètres, l'emploi d'un bac à graisse est alors conseillé).
- posée de niveau sur un lit de sable compacté ou de gravillons de petite taille et positionnée dans le bon sens.
- remplie d'eau au fur et à mesure du remblaiement lors de son installation.
- dotée d'une ventilation haute (secondaire) en sortie permettant ainsi l'évacuation des gaz issus de la fermentation.

La ventilation devra être surmontée d'un extracteur de type :



ATTENTION

À la fin du remblaiement, les tampons de visite de la fosse doivent rester accessibles et apparents.

ENTRETIEN

- La vidange de la fosse est à réaliser lorsque les boues atteignent 50 % de son volume utile, soit environ tous les 4 ans. Après la vidange, la fosse devra être remplie à l'eau claire et le récépissé, remis par le professionnel, devra être conservé.
- Afin d'éviter les risques de colmatage, le préfiltre intégré à la fosse doit être retiré et nettoyé au moins 2 à 3 fois par an.

BAC À GRAISSE

Celui-ci se situera à moins de 2 mètres de l'habitation et en amont de la fosse toutes eaux. Sa capacité minimale est de 200 litres s'il ne reçoit que les eaux de cuisine ou de 500 litres pour l'ensemble des eaux ménagères (eaux de cuisine + salle de bain + lave-linge).

